

Pierrette

Gon et fille

des époux. Ayant avec interpellé les futurs époux et leur père et mère lesquels nous ont déclaré qu'il n'existe pas de contrat, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que le Citoyen Gasparin Marie Eugène et Pierrette sont unis par le mariage.

En présence des Citoyens: Pélit Jean, âgé de vingt trois ans, boulanger, Lempuy Bernard, âgé de vingt six ans, menuisier, Carrouy Dominique, âgé de vingt neuf ans, manoeuvre et Lombard Ernest, âgé de vingt six ans, serrurier, domiciliés à Montrejean, lesquels ainsi que les époux, les père et mère de l'époux ont signé avec nous après lecture non les père & mère de l'époux pour ne savoir

Gaspin
Pélit
Gasparin Marie Eugène
Lempuy Bernard
Carrouy Dominique
Lombard Ernest
Baret

N° 93

Republique Française

Mariage

Duplantier

Alexandre

Riviere

L'an Mil huit Cent quatre vingt treize et le vingt quatre juin à dix heures du matin. Par devant nous Grand Léon, premier adjoint, faisant par délégation les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint. Gaudens, département de la Haute Garonne, ont comparu:

Le Citoyen Duplantier Alexandre, Sergent au 3^e régiment d'infanterie, domicilié à Tarbes, né à Carcères, le dix sept Mars Mil huit Cent soixante sept, fils majeur du Citoyen Duplantier Armand, propriétaire et de Clédes Jeanne, son épouse, domiciliés à Carcères, consentants au mariage par acte passé devant M^r Dusier, Notaire à Crève sur Gardour, Landes, le dix juin courant, d'une part;

Et Riviere Jeanne Josephine Marguerite, sans profession, née à Tarbes, Haute Pyrenées, le vingt juillet, Mil huit Cent soixante neuf, et demeurant, fille majeure du Citoyen Riviere Georges, ancien huissier et de Parroque Anna, sans profession, son épouse, domiciliés à Montrejean, présents et consentants, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette mairie et celle de Tarbes les dimanche quatre et onze juin courants, ainsi qu'il résulte par celle de Tarbes du cent quatre délivré par l'Officier de l'Etat Civil de cette commune, annexé au présent acte, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit aux réquisitions des parties nous leur avons donné lecture de leurs actes de naissance qui ont été

Jeanne Josephine Marguerite



Gon et fille

27

dument paraphés ainsi que du Chapitre VI du Code Civil sur les droits et devoirs respectifs des époux. Ayant avec interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il existe un contrat passé devant M^r Romanet, Notaire à Saint Gaudens le vingt deux courant, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons prononcé au nom de la loi que le Citoyen Duplantier Alexandre et Riviere Jeanne Josephine Marguerite sont unis par le mariage.

Et en présence des Citoyens: Philibert Antoine, âgé de vingt huit ans, adjudant Eugandon Jean, âgé de vingt sept ans, Sergent, Gardou Nicolas Jules Henri, lieutenant et Carabé Françoise, âgé de vingt deux ans, menuisier à l'école d'artillerie, témoins qui ont signé avec les époux, les père et mère de l'épouse et nous après lecture. Tous les témoins sont domiciliés à Tarbes.

Riviere Alexandre
Duplantier Alexandre
Philibert Antoine
Eugandon Jean
Gardou Nicolas Jules Henri
Carabé Françoise
Baret

N° 94

Republique Française

Naissance

Simpson

Celine

Fille

L'an Mil huit Cent quatre vingt treize et le vingt cinq juin à neuf heures du matin. Par devant nous Barat Jean, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint. Gaudens, département de la Haute Garonne, à Comparu: le Citoyen Simpson Gabriel, âgé de trente six ans, Serrurier mécanicien, demeurant à Montrejean, lequel nous a présenté une enfant du sexe féminin, née en cette commune le vingt trois courant à deux heures du matin de lui déclarant et de Fort Françoise, âgé de trente trois ans, ménagère, son épouse, demeurant aussi à Montrejean, à laquelle enfant on a donné le prénom de Céline.

Présents: les Citoyens Darassus Auguste, âgé de soixante ans, apprenti et Campet Jean Marie, âgé de trente quatre ans, Employé, domiciliés à Montrejean lesquels ainsi que le père ont signé avec nous le présent acte après lecture faite

Simpson Gabriel
Campet Jean Marie
Darassus Auguste
Baret